

# EXAMEN PRÉALABLE — MILIEU PORTUAIRE

## LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (LCÉE)

Le projet visait la réalisation d'un examen préalable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)* relativement à des travaux de réfection d'un quai au port de Montréal.

PESCA Environnement réalise depuis 2001 des examens préalables visant à identifier les effets environnementaux possibles d'un projet, proposer des mesures d'atténuation et prévoir les impacts résiduels à la suite de la mise en place de ces mesures.

### Réalisations de PESCA Environnement

- Analyse des documents existants
- Justification et description des travaux prévus
- Préparation de cartes de localisation des travaux
- Description du milieu récepteur :
  - Milieu humain : activités portuaires, économiques et récréotouristiques, pêche commerciale, patrimoine et espaces protégés, prises d'eau, milieu sonore
  - Milieu physique : qualité des sols, qualité de l'eau, hydrodynamique et sédimentologie, nature et qualité des sédiments
  - Milieu biologique : végétation terrestre, riveraine et aquatique, faune ichthyenne, benthique, avienne, herpétofaune incluant les espèces à statut particulier et leurs habitats, sites protégés
- Évaluation des effets environnementaux, des impacts résiduels, des effets cumulatifs, des défaillances ou des accidents éventuels relatifs au projet
- Élaboration de mesures d'atténuation courantes et spécifiques au projet
- Identification des préoccupations du public
- Élaboration d'un programme de surveillance environnementale



Carleton-sur-Mer  
Montréal • Québec • Rimouski

[pescaenvironnement.com](http://pescaenvironnement.com)

